

## Règlement en matière de frais

<b>Frais d'inscription<sup>1</sup> et frais d'examen<sup>2</sup></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe d'inscription</li> </ul>	250
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe d'examen</li> </ul>	2'400
<p>Dans tous les cas, les frais d'inscription seront facturés. Il ne sera pas remboursé en cas de retrait de l'inscription, en cas de décision d'admission négative en raison du non-respect des conditions d'admission, en cas de non-respect des délais impartis ou en cas de motif excusable conformément à l'article 4.22 du règlement des examens. Le fait de ne pas soumettre le mémoire de diplôme à temps-équivalent à une décision d'admission négative.</p>	
<b>Frais en cas de répétition</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe d'inscription</li> </ul>	100
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémoire de diplôme</li> </ul>	900
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du mémoire de diplôme et entretien d'experts</li> </ul>	900
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de cas</li> </ul>	850
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois parties de l'examen</li> </ul>	2'400
<b>Établissement des diplômes et inscription au registre du SEFRI</b>	
<p>La facture pour le diplôme sera envoyée avec la décision de réussite de l'examen. Le diplôme ne sera délivré qu'après paiement de la facture.</p>	50

<sup>1</sup> Les frais d'inscription doivent être transférés lors de l'inscription. Les inscriptions sans paiement ou en retard de paiement ne seront **pas** traitées.

<sup>2</sup> Les frais d'examen doivent être payés en temps utile après l'admission confirmée et conformément à la facture. Dans le cas contraire, l'admission perdra sa validité.

<p><b>Frais en cas de rétractation sans motif excusable conformément au n° 4.22 du Règlement d'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Après réception du formulaire d'annulation jusqu'à 8 semaines avant le début de l'examen</li> <li>• Après réception du formulaire d'annulation au plus tard 8 semaines avant le début de l'examen</li> </ul>	<p style="text-align: right;">1'200</p> <p style="text-align: right;">2'400</p>
<p><b>Évaluation de l'équivalence des compétences acquises hors du système formel ou des certificats de compétence expirés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Première demande</li> <li>• Deuxième demande</li> <li>• Demande de prolongation des certificats de compétence</li> </ul>	<p style="text-align: right;">600</p> <p style="text-align: right;">400</p> <p style="text-align: right;">300</p>

Tous les chiffres sont en CHF